

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 06 décembre 2016

Suite à une convocation du 28 novembre 2016 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 06 décembre 2016 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick LACOUR, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN, Samuel PATÉ.

Absente : Hélène MULLER donne pouvoir à Patrick MULLER

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire tient à féliciter les personnes qui ont participé à la restauration du bateau lumineux, installé sur la place pour la période des Fêtes.

Ordre du Jour

Le Maire précise qu'une erreur est intervenue dans le compte rendu de la précédente séance quant au nouveau nom « ENEDIS » il s'agit de ERDF et non de EDF.

Le précédent compte rendu est adopté à la majorité (une abstention).

1. DECISION MODIFICATIVE CAUTION LOGEMENT COMMUNAL

Une décision modificative est nécessaire pour le remboursement de la caution du locataire d'un logement communal qui quitte les lieux le 15 janvier, soit 410 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2. INSTALLATION D'UN STOP RUE DU VALLON

Compte tenu de la dangerosité de la descente de la rue du Vallon et de la vitesse excessive de certains véhicules, il sera installé un STOP en bas de cette descente, à l'intersection de la rue du Centre. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. NOUVELLE NUMEROTATION DE LA RUE DE LA GRILLE

Depuis trop longtemps, de nombreuses erreurs survenaient dans la distribution du courrier rue de la Grille. Le Maire a décidé de revoir la numérotation et d'attribuer des numéros aux propriétaires qui n'en n'avaient pas (sauf pour la partie lotissement de la Grille). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. SECURISATION DE LA TRAVERSE

Le Maire revient sur le devis qu'il avait présenté lors du précédent Conseil, document reçu quelques heures seulement avant la réunion.

Après une étude précise du Maire et de la commission Voirie, il s'avère que, malgré les sommes importantes mises en jeu, l'investissement est nécessaire afin de diminuer la vitesse sur la RD 51, de la sécuriser et aussi, de respecter les normes imposées par le Département, ce qui augmente très sensiblement la facture.

Les travaux consistent en :

- La sécurisation des entrées côté Saron et Conflans
- L'installation d'une plateforme de 15m devant le champs jouxtant l'air de jeux.
- L'installation d'une plateforme de 15m devant le mur des propriétés de M. et Mme VERGEZ et M. Maltoni
- L'installation de quatre feux « intelligents » au croisement des RD 51 et RD 50
- La création de trois passages piétons « normalisés » (près de l'aire de jeux – avenue des Tilleuls au pied du feu – route de Sézanne au pied du feu)

Pour un montant de 165 391 € TTC. Après quelques modifications, ce devis pourrait descendre à environ 150 000 € TTC.

Après un tour de table au cours duquel chacun a pu s'exprimer, il résulte que :

- 11 conseillers votent pour l'ensemble du projet
- 4 conseillers votent pour le projet, sauf les feux

Le projet est donc adopté à la majorité.

5. DEMANDE DE PRET

Afin de financer les travaux de sécurisation de la traverse, le Maire propose un prêt de 160 000 € sur 12 ans au taux fixe de 1.06 %. Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à la majorité avec une abstention.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Deux types de subvention seront demandés pour les travaux décrits ci-dessus : DETR (aide de l'Etat) et une subvention départementale sur les amendes de police. Aide espérée environ 30 %.

7. AFFAIRES DIVERSES

• VELOVOIE

Le Maire informe les conseillers qu'il a assisté, le 1^{er} décembre, à une réunion concernant la future vélovoie. Le calendrier a été légèrement modifié :

- printemps 2018 : lancement des travaux
- été 2019/ mars 2020 : fin des travaux

Comme prévu, la vélovoie sera commune aux véhicules du Sablé sur un tronçon d'environ 1 km et nous avons la certitude qu'elle passera sous le pont. Un parking et une aire de repos seront aménagés devant la ferme chemin des Prés.

• ASSOCIATION MAIN A MAIN

L'Association caritative Main à Main propose le dépôt d'environ 150 livres à la mairie pour mise à disposition du public. Cette proposition n'est pas acceptée.

• RESULTATS SIMVU

Les derniers tests de caractérisation des sacs jaune au centre de tri indiquent un taux de refus d'environ 25 %. Cette situation n'est pas acceptable, des excréments d'animaux, des journaux usagés et divers déchets ont été trouvés dans les sacs. Un rappel des règles paraîtra dans le prochain bulletin « au fil de la Seine ».

• TRACTEUR

Le tracteur de la commune vient de subir deux réparations pour des montants de 2 799 € et 437 €. Une nouvelle panne est survenue qui engendrerait une dépense de 5 185 €. Le Maire n'a pas accepté ce devis et a consulté la direction commerciale et la direction technique du groupe John Deere afin qu'elles analysent la situation. En fonction de leur diagnostic le Maire envisage le remplacement de ce tracteur, vieux de 20 ans, par un achat en leasing.

- **AU FIL DE LA SEINE**

Le prochain bulletin sera édité courant janvier.

- **COLIS DES AINES**

Les colis seront réalisés le jeudi 8 décembre à 18h30 et seront distribués le samedi 17 décembre à partir de 10h. Le Maire fait appel aux volontaires.

- **FERMETURE DE LA MAIRIE**

La mairie sera fermée du jeudi 22 décembre 2016 au lundi 02 janvier 2017 inclus. Une permanence pour les inscriptions électorales sera tenue par le Maire le samedi 31 décembre de 10h à 12h.

Tour de table

Eric BOURGEOIS apprécie les travaux réalisés sur les bancs de la plage et il rappelle que nous devons couper un certain nombre de peupliers sur cet espace. Le Maire propose de traiter cette affaire le plus rapidement possible.

Bernard PLÉAU rappelle qu'un certain nombre de plaques d'égouts n'ont pas été révisées, comme prévu, par la Communauté de Communes. Il propose de remblayer une partie de la rive route de Saron, grâce à un don de quelques m3 de terre.

Patrick LACOUR précise que des trous se sont à nouveau formés sur le Sablé et que l'excès de gravillons dans certains virages est dangereux. Le Maire indique qu'il l'a signalé plusieurs fois au Département.

Samuel PATÉ confirme que le bulletin « au fil de la Seine » sera édité mi-janvier.

Il demande où en est le projet du bâtiment canoé kayak. Le Maire informe que nous avons obtenu le permis de construire et qu'il ne reste à réaliser que l'étude de sol. Les appels d'offre doivent démarrer en janvier 2017.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

